Communiqué de presse

Le droit à manifester est un droit fondamental, constitutionnel et absolu !

Une manifestation ne doit avoir qu'un seul but : faire aboutir les revendications.

Il ne peut s'agir ni de casse ni de pillage, ni de violence envers les agents en charge de l'encadrement des manifestations.

Les revendications pour l'es salaires du public et du privé, l'emploi et les services publics sont légitimes tout comme celles portées par les lycéens.

Force ouvrière condamne les exactions qui viennent à l'encontre des revendications.

FO réaffirme son soutien aux policiers nationaux et municipaux, aux pompiers, aux agents des préfectures et plus généralement à l'ensemble des agents publics mobilisés dans ce contexte de tensions. Ils accomplissent leurs missions dans des conditions particulièrement difficiles, avec professionnalisme et courage pour protéger la République.

La Confédération réitère également son soutien plein et entier à tous les salaries et agents de la fonction publique confrontés à toutes les conséquences des exactions.

La République, la démocratie, doivent être respectées, défendues et protégées !

Paris, le 18 octobre 2026

Contact :

Frédérique Portel
Chargée des relations presse
Secrétariat général
Tel : 01 40 52 83 13 / 06 45 59 62 22
141, avenue du Maine
75014 Paris